

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **12 février 2019 à 20 h 00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
M. Réjean Sauvé
M. Alexandre Zalac
M. Willy Mouzon

Étaient absents les conseillers : Mme Isabelle Paré
Mme Aline Nault

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 12 février 2019 à 20h06.

40-02-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté,

En modifiant le point suivant :

- Autorisation de paiement de **trois** factures de Acxcom ;

En ajoutant les points suivants :

- Autorisation de paiement des honoraires de Infrastructel ;
- Nomination d'un représentant de la Municipalité auprès de l'organisme à but non lucratif *Très-Saint-Rédempteur en action*.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

41-02-19

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

42-02-19

Nomination du Maire suppléant pour l'année 2019

IL EST RÉSOLU,

QUE Monsieur le conseiller Réjean Sauvé soit nommé Maire suppléant jusqu'au 31 décembre 2019 inclusivement ;

QUE Monsieur Réjean Sauvé soit nommé représentant de la Municipalité auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour cette période ;

QUE Monsieur Réjean Sauvé soit autorisé à signer tout document municipal, pour et au nom de la Municipalité, lorsque requis ;

QUE Monsieur Réjean Sauvé soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, les chèques et ordres de paiement et tout autre document relatif aux opérations de la Municipalité auprès de la caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

43-02-19

Attribution des dossiers aux élus municipaux

IL EST RÉSOLU,

QUE les dossiers soient attribués aux élus municipaux tel que suit :

- **Comité des Ressources Humaines** : Mme Isabelle Paré et M. Alexandre Zalac
- **Voirie** : M. Steven Strong-Gallant
- **Loisirs** : M. Willy Mouzon
- **Sécurité civile et routière, incendie** : Mme Aline Nault
- **Urbanisme** : M. Réjean Sauvé et M. Steven Strong-Gallant

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

44-02-19

Nomination de la directrice générale comme représentante de la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes

IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale soit nommée représentante de la Municipalité pour la vente de taxes du 11 avril 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

45-02-19

Autorisation à la directrice générale de participer au Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec

IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale soit autorisée à participer au congrès 2019,

QU'un paiement de 539\$, taxes en sus, soit émis pour le paiement de l'inscription au congrès,

QUE la municipalité rembourse les dépenses, frais d'hébergement et autres frais inhérents sur présentation de pièces justificatives.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

46-02-19

Autorisation aux conseillers municipaux de participer au colloque du ROHCMUM « S'arrimer pour mieux aider les populations sinistrées »

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des Organismes Humanitaires et Communautaires pour les Mesures d'Urgence à Montréal organise un colloque intitulé « S'arrimer pour mieux aider les populations sinistrées » ;

CONSIDÉRANT QUE ledit colloque s'inscrit dans un contexte de mise en place d'un Plan municipal de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE ledit colloque se tiendra à Montréal le 12 mars 2019 et que le tarif est de 50 \$ pour l'entrée + 4,06 \$ de frais ;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité autorise les conseillers municipaux intéressés à y participer ;

QUE les frais de participation ainsi que les frais de déplacement soient assumés par la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

47-02-19

Ajout de « Très-Saint-Rédempteur en action » comme assuré additionnel au contrat d'assurance de la Municipalité

ATTENDU QUE « Très-Saint-Rédempteur en action » est un organisme à but non lucratif (OBNL) de la Municipalité, légalement constitué ;

CONSIDÉRANT QUE « Très-Saint-Rédempteur en action » organise les activités de loisirs au sein de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance de la Municipalité accepte d'ajouter « Très-Saint-Rédempteur en action » au contrat de la Municipalité pour la section III *Responsabilité Civile* et la section IV *Erreurs et Omissions* sans aucune surprime suivant le courriel de l'assurance du 11 février 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité autorise l'ajout de « Très-Saint-Rédempteur en action » à la section III *Responsabilité civile* et à la section IV *Erreurs et Omissions* du contrat d'assurance municipal MMQP-03-071125.14.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		

Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

48-02-19

Autorisation d'ajouter le poste informatique de la directrice générale adjointe au contrat avec CIM (Coopérative d'Informatique Municipale)

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER l'ajout du poste informatique de la directrice générale adjointe au contrat avec CIM, au montant de 770,17 \$, taxes en sus, comprenant la version réseau du logiciel, ainsi que le soutien technique additionnel pour 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

49-02-19

Renouvellement de l'adhésion avec Thomson Reuters (code municipal) pour 2019

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle avec Thomson Reuters pour le code municipal pour l'année 2019, au montant de 161.00 \$, taxes en sus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

50-02-19

Aménagement du Centre socioculturel : confirmation de l'orientation vers la construction d'une annexe pour la salle mécanique

CONSIDÉRANT l'importante inondation survenue dans la salle mécanique du Centre socioculturel le 30 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le système de chauffage est entièrement non fonctionnel depuis cette date, rendant le site inutilisable ;

CONSIDÉRANT QUE la salle mécanique présentait des déficiences et n'avait pas été conçue de manière réglementaire vis-à-vis du code du bâtiment notamment en cas d'incendie ;

CONSIDÉRANT les différents rapports d'expertise établis par Enerzam Inc.,

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur ayant réalisé lesdites expertises de déplacer la salle mécanique en extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre socioculturel est destiné à accueillir les citoyens de la municipalité dans le cadre d'activités de loisirs mais également à accueillir la population en cas de situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rendre le site opérationnel au plus vite ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil confirme sa volonté de construire une annexe au bâtiment pour y accueillir la salle mécanique ;

QUE la directrice générale soit autorisée à octroyer un contrat à un ingénieur et un architecte pour la réalisation de ces travaux.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	absente	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		X
Conseillère siège #4	Aline Nault	absente	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

51-02-19

Organisation d'un repas pour les bénévoles

IL EST RÉSOLU,

D'ORGANISER un repas pour les bénévoles dans le courant du premier semestre 2019,

QUE la municipalité rembourse les dépenses et autres frais inhérents sur présentation de pièces justificatives.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	absente	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	absente	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

52-02-19

Approbation du calendrier des activités de « Très-Saint-Rédempteur en action »

CONSIDÉRANT QU'une entente sera prochainement signée entre la municipalité et l'organisme à but non lucratif (OBNL) « Très-Saint-Rédempteur en action » ;

CONSIDÉRANT le calendrier des activités qui a été proposé le 6 février 2019 par l'OBNL « Très-Saint-Rédempteur en action » pour l'année 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil approuve le calendrier des activités tel que proposé, à l'exception des activités « drone-jouet » qui ne seront autorisées qu'à la seule condition que l'OBNL s'engage à prendre une assurance spécifique pour les drones, à ses frais, et en présente un justificatif à la Municipalité avant la tenue de la première activité « drone-jouet » ;

QUE la Municipalité accorde une participation financière totale de 3500 \$ pour les activités organisées en 2019 et répartie de la manière suivante :

- Un premier versement de 1750 \$ en février 2019
- Un deuxième versement de 1750 \$ en juin 2019

QUE les paiements se fassent au moyen de chèques libellés à l'ordre de « Très-Saint-Rédempteur en action ».

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	absente	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	absente	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la correspondance reçue.

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation de compétence

Aucune dépense ce mois-ci.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussignée, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de février 2019.

53-02-19

Approbation des comptes payés et à payer

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C1900028 à C1900041	171 199,54 \$
Paiement AccèsD L1900001 à L1900022	13 534,30 \$
Chèques de salaires nos D1900001 à D1900024	13 106,97 \$

GRAND TOTAL

197 840,81 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

54-02-19

Délégation de compétence à la directrice générale

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à la directrice générale pour un montant ne dépassant pas dix mille dollars (10 000\$) dans la limite des enveloppes budgétaires sous sa responsabilité et pour l'année en cours. Cette délégation ne comprend pas le cas spécifique des contrats pour des services professionnels.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

55-02-19

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 237-2019 concernant la rémunération des élus municipaux

Avis de motion est donné par Madame la Mairesse Julie Lemieux qu'à la prochaine séance ordinaire du Conseil, il sera adopté le règlement numéro 237-2019 concernant la rémunération des élus municipaux.

Le projet du règlement 237-2019 concernant la rémunération des élus municipaux est présenté et déposé par Madame la Mairesse Julie Lemieux.

Le projet de règlement numéro 237-2019 est adopté à l'unanimité, incluant la voix favorable de la Mairesse.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	

Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX FAVORABLE DE LA MAIRESSE

56-02-19

États financiers – Appariement des revenus et des charges pour excédent ou déficit

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a publié une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondantes, ainsi que relativement aux revenus de taxation prévu aux charges de la vidange ;

CONSIDÉRANT QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenus de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté ;

CONSIDÉRANT QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés ;

IL EST RÉSOLU,

QU'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts ainsi qu'un excédent ou déficit de taxation relatif aux charges de la vidange de boues de fosses septiques seraient réalisés au cours de l'exercice 2018, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnements affecté ;

QUE les sommes accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

57-02-19

Autorisation de paiement du premier versement des quotes-parts à la MRC

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 2019-000023 au montant de 27 262,00 \$ à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

58-02-19

Autorisation de paiement des quotes-parts relatives aux cours d'eau à la MRC

ATTENDU la réception de la facture numéro 2018-000326 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges correspondant aux quotes-parts « cours d'eau 2018 » pour les cours d'eau Sabourin et Bas-Rivière-Sud d'un montant de 3 541,99 \$;

ATTENDU la réception de la facture numéro 2018-000338 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges correspondant aux quotes-parts « cours d'eau obstruction 2018 » pour les bassins 2 et 4 d'un montant de 415,88 \$;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement desdites factures.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

59-02-19

Autorisation de paiement de la facture de PC-TECK

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 98168 au montant de 3465,03 \$, taxes en sus, à la compagnie PC-TECK pour l'achat du poste informatique, des deux ordinateurs portables, et des frais de livraison, installation et configuration qui y sont afférents.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

60-02-19

Autorisation de paiement de trois factures de Acxcom

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro A202074 au montant de 179,40\$, taxes en sus, à la firme ACXCOM pour l'hébergement du site web jusqu'au 31 décembre 2019 ;

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro A202075 au montant de 375,00\$, taxes en sus, à la firme ACXCOM pour le plan d'entretien et de mise à jour jusqu'au 31 décembre 2019 ;

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro A202129 au montant de 100\$, taxes en sus, à la firme ACXCOM pour le paiement de 1,25 heures de support web.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

61-02-19

Autorisation de paiement des honoraires de Municonseil

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 9736 au montant de 528,15\$, taxes en sus, à Municonseil.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

62-02-19

Autorisation de paiement de la facture des Archives de Vaudreuil-Soulanges

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 2019-04 au montant de 600\$, sans assujettissement aux taxes, pour l'entreposage d'archives pour l'année 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

63-02-19

Autorisation de paiement de deux factures du Réseau BIBLIO Montérégie

ATTENDU la réception de la facture numéro 2019-9537 du Réseau BIBLIO Montérégie d'un montant de 5 358,93 \$ et correspondant à la tarification annuelle 2019 ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 2019-9538 du Réseau BIBLIO Montérégie d'un montant de 1 132,97 \$ et correspondant aux frais d'exploitation pour l'année 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement desdites factures.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

64-02-19

Résolution d'appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement au comité de révision sur la facturation des coûts de la Sûreté du Québec du gouvernement du Québec – demande de péréquation équitable

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de révision par le gouvernement du Québec pour le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est victime du système fiscal inique actuel depuis plusieurs années avec d'autres MRC dont le gouvernement du Québec ne leur rembourse pas le montant compris entre 53% et 80% de la facture pour les municipalités qui ont une richesse foncière uniformisée élevée et qui se voient attribuer un taux de plus de 80% de leur coût de service de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-01-23-12 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant au gouvernement du Québec et à son comité de révision que le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des Services de la Sûreté du Québec soit révisé afin de le rendre équitable à l'ensemble de la population et des municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes conscients de l'importance de l'équité dans la tarification des services de la Sûreté du Québec pour l'ensemble de la population ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPUYER la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande auprès du gouvernement du Québec et du comité de révision.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

65-02-19

Approbation d'une entente intermunicipale avec Sainte-Marthe

CONSIDÉRANT QU'il existe des dossiers litigieux depuis plusieurs années entre les municipalités de Très-Saint-Rédempteur et de Sainte-Marthe ;

CONSIDÉRANT les différentes rencontres ayant eu lieu les 12 février 2018 et 10 mai 2018 entre les maires et les directeurs généraux desdites municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signer une entente intermunicipale afin de régler les différents existants, de s'assurer d'une bonne compréhension commune des dossiers et de créer un partenariat entre lesdites municipalités,

CONSIDÉRANT le projet d'entente rédigé et proposé par Monsieur le Directeur Général de la Municipalité de Sainte-Marthe,

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil accepte l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Marthe telle que proposée,

QUE le Conseil autorise la Mairesse, Mme Julie Lemieux, et la Directrice Générale, Mme Fanny Grosz, à signer ladite entente ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

66-02-19

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 232-2019 modifiant le règlement numéro 212-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Réjean Sauvé qu'à la prochaine séance ordinaire du Conseil, il sera adopté le règlement numéro 232-2019 modifiant le règlement numéro 212-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles.

Le projet du règlement numéro 232-2019 modifiant le règlement numéro 212-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles est présenté et déposé par Monsieur le conseiller Réjean Sauvé.

Le projet de règlement numéro 232-2019 est adopté à l'unanimité des conseillers.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

67-02-19

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 233-2019 concernant les permis et certificats, ajout de pénalité concernant l'abattage d'arbres et modifiant le règlement numéro 157 sur les permis et certificats

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Réjean Sauvé qu'à une prochaine séance ordinaire du Conseil, il sera adopté le règlement numéro 233-2019 concernant les permis et certificats, ajout de pénalité concernant l'abattage d'arbres et modifiant le règlement numéro 157 sur les permis et certificats.

Le premier projet de règlement numéro 233-2019 concernant les permis et certificats, ajout de pénalité concernant l'abattage d'arbres et modifiant le règlement numéro 157 sur les permis et certificats est présenté et déposé par Monsieur le conseiller Réjean Sauvé.

Le premier projet de règlement numéro 233-2019 est adopté à l'unanimité des conseillers.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

68-02-19

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 234-2019 concernant les tarifications, ajout de frais concernant la réinstallation ou le remplacement d'un panneau d'adresse et modifiant le règlement numéro 211-2015 sur les tarifications

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Réjean Sauvé qu'à la prochaine séance ordinaire du Conseil, il sera adopté le règlement numéro 234-2019 concernant les tarifications, ajout de frais concernant la réinstallation ou le remplacement d'un panneau d'adresse et modifiant le règlement numéro 211-2015 sur les tarifications.

Le projet du règlement numéro 234-2019 concernant les tarifications, ajout de frais concernant la réinstallation ou le remplacement d'un panneau d'adresse et modifiant le règlement numéro 211-2015 sur les tarifications est présenté et déposé par Monsieur le conseiller Réjean Sauvé.

Le projet de règlement numéro 234-2019 est adopté à l'unanimité des conseillers.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

69-02-19

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 235-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 155

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Réjean Sauvé qu'à une prochaine séance ordinaire du Conseil, il sera adopté le règlement numéro 235-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 155.

Le premier projet de règlement numéro 235-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 155 est présenté et déposé par Monsieur le conseiller Réjean Sauvé.

Le premier projet de règlement numéro 235-2019 est adopté à l'unanimité des conseillers.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

70-02-19

Résolution d'appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le maintien d'une liaison cyclable inter-MRC permanente pour la traversée du fleuve Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection des assises des ponts aux barrages de Coteau seront réalisés par Hydro-Québec et s'échelonnent sur une période approximative de dix ans ;

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable aménagée sur les barrages de Coteau (reliant Coteau-du-Lac à Salaberry-de-Valleyfield) devra donc être fermée pour permettre la réalisation desdits travaux par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT le caractère stratégique et déterminant de ladite piste cyclable qui permet la liaison entre les rives du fleuve Saint-Laurent ainsi que la ramification sur le territoire de deux MRC (Vaudreuil-Soulanges et Beauharnois-Salaberry) ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-01-23-28 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant au Ministère des Transports et à Hydro-Québec de s'engager à assurer le maintien et la pérennité d'une liaison cyclable inter-rives et inter-MRC sécuritaire et permanente au-dessus du fleuve Saint-Laurent et d'assumer entièrement les frais et honoraires liés aux travaux d'aménagement d'une liaison cyclable temporaire sur le pont Mgr-Langlois ;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes conscients de l'importance d'une liaison cyclable entre les rives du fleuve Saint-Laurent ainsi que de ses avantages et de son attraction pour les habitants des MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Beauharnois-Salaberry ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPUYER la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses demandes au Ministère des Transports et à Hydro-Québec pour le maintien d'une liaison cyclable inter-MRC permanente pour la traversée du fleuve Saint-Laurent.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SUJETS ADDITIONNELS

71-02-19

Autorisation de paiement des honoraires de Infrastructel

ATTENDU la réception de la facture numéro 69895 de la firme Infrastructel pour les services professionnels en inspection municipale du 1^{er} au 31 janvier 2019 pour un montant de 3110,13 \$, taxes en sus ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de ladite facture.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

72-02-19

Nomination d'un représentant de la Municipalité auprès de l'organisme à but non lucratif « Très-Saint-Rédempteur en action »

ATTENDU la constitution de l'organisme à but non lucratif (OBNL) *Très-Saint-Rédempteur en action* ;

ATTENDU les Statuts et règlements généraux de *Très-Saint-Rédempteur en action* et notamment la section IV *Conseil d'Administration* ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite nommer un représentant pour assister aux réunions du Conseil d'Administration de *Très-Saint-Rédempteur en action* et y agir en tant qu'observateur et conseiller sur toutes les questions relatives à la relation entre la Municipalité et l'OBNL ;

ATTENDU la candidature de M. Willy Mouzon, conseiller municipal délégué aux loisirs ;

IL EST RÉSOLU,

QUE M. Willy Mouzon soit nommé représentant de la Municipalité auprès de l'OBNL *Très-Saint-Rédempteur en action* jusqu'au 31 décembre 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POINTS D'INFORMATION

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question (pas de public présent dans la salle).

73-02-19

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h51.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		absente
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault		absente
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

La séance est levée à 20h51.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale et
secrétaire-trésorière